

# Financement de la formation



SE FORMER POUR SOIGNER



**JOURNÉE DE PRÉSENTATION VIRTUELLE  
DE LA FORMATION INFIRMIÈRE**

- Présentation de la formation en soins infirmiers
- Visite des locaux
- Partenaires de stages
- Financement et aides

Contact : ifsi.stell@ch-rueil.fr  
25 avenue Paul Doumer – 92500 Rueil-Malmaison. 01 47 16 95 31 • ifsi.stell@ch-rueil.fr

- ▶ **Prise en charge financière de la formation**
- ▶ **Conseil régional**
- ▶ **Bourses d'études**
- ▶ **Organismes financeurs**
- ▶ **Aides**

# L'accompagnement financier : la Région Ile de France

## Peuvent prétendre au financement de la formation par la région IDF:

- Elèves et étudiants de 25 ans et moins qui sont :
  - Sortis du système scolaire depuis moins de 2 ans
  - Inscrits ou non en mission locale; à l'exception des apprentis,
- Demandeurs d'emploi (catégories A et B), inscrits à pôle emploi depuis 6 mois minimum et dont le coût de formation n'est pas pris en charge par pôle emploi,
- Bénéficiaires :
  - d'un parcours emploi compétence (PEC), même en cas de démission,
  - Bénéficiaires du RSA,
- Elèves et étudiants dont le service civique s'est achevé dans un délai de 1 an avant l'entrée en formation.

# L'accompagnement financier : la Région Ile de France

## ► Ne peuvent prétendre à ce financement :

- Les agents publics salariés du secteur privé (y compris en disponibilité),
- Les démissionnaires, sauf bénéficiaires d'un contrat aidé avant l'entrée en formation,
- Les demandeurs d'emploi ayant mis fin à un contrat de travail par démission ou rupture conventionnelle dans les 6 mois précédant l'entrée en formation,
- Toute personne ayant bénéficié d'une prise en charge partielle par le **CPIR** (anciennement **FONGECIF**),
- Les abandons intervenus dans le mois suivant l'entrée en formation,
- Les apprentis,
- Les effectifs des préparations aux concours,
- Les personnes en validation des acquis de l'expérience (VAE) et passerelles,
- Les médecins étrangers.

# Si vous n'êtes pas éligibles au financement par la région île de France

Le coût annuel de la formation : **8000** euros (tarif 2020/2021), auquel s'ajoutent:

➤ **170€** pour les frais d'inscription (montant fixé par arrêté ministériel).

□ **Prise en charge par un organisme financeur :**

- **Transition pro île de france :** <https://www.Transitionspro-idf.fr>

- **ANFH :** <https://www.Anfh.Fr/ile-de-france> et ...

➤ **Fournir l'attestation de financement par l'organisme**

□ **Promotion professionnelle:** votre employeur peut financer votre formation, il faut

➤ **Fournir l'attestation de prise en charge de l'employeur**

□ **Autofinancement:** vous financez vous-même la formation si vous ne pouvez prétendre à une prise en charge.

➤ **Fournir une attestation sur l'honneur** vous engageant personnellement à régler le montant de la formation

**Dans le cadre d'une prise en charge partielle, le solde est à la charge de l'étudiant.**

# Aides financières pendant votre formation

- ▶ **Les bourses** du **Conseil régional** (en fonction des revenus des étudiants et de leurs familles), simulation possible

<https://www.iledefrance.fr/etudiants-formations-sanitaires-sociales>

- ▶ Aides d'urgence du **Conseil Régional** (nous consulter)
- ▶ **Les bourses** du Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires (**CROUS**)
- ▶ Indemnités versées par Pôle Emploi pour ceux qui peuvent y prétendre.
- ▶ A l'expiration de l'**ARE** et à partir de la deuxième année d'études le demandeur d'emploi peut demander à bénéficier de :
  - ▶ **RFF** (rémunération de fin de formation) jusqu'à l'obtention de son diplôme. La formation est reconnue qualifiante et **en tension** dans la région île de France

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F292>

- ▶ Un contrat d'apprentissage dans un **CFA**, **l'âge maximum** est de **30 ans** (29 ans révolus) à partir de la deuxième année d'études <https://www.adafors.org>

# Pièces à fournir pour votre inscription

1. Une photo d'identité
2. Un chèque de **170 euros** (à l'ordre du Trésor Public)
3. Une copie de votre pièce d'identité (CNI, passeport ou titre de séjour valide)
4. Un RIB à votre nom et prénom
5. La copie de votre diplôme du baccalauréat et de vos diplômes obtenus (DAEU, BTS, CAP ...)
6. Une attestation d'assurance responsabilité civile à vos nom et prénom
7. Une attestation d'assurance à vos nom et prénom couvrant les dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs pouvant survenir lors **des stages en milieu hospitalier**
8. Une copie de votre permis de conduire si vous en êtes titulaire
9. Une copie de votre carte grise si vous avez une voiture

# Dossier médical pour l'entrée en IFSI

- ▶ **ATTENTION:** l'admission définitive en formation n'est effective que si le candidat fournit **au plus tard le jour de la rentrée un dossier médical complété avec ses vaccinations à jour :**
  - ▶ L'étudiant doit fournir un certificat médical rempli par **un médecin agréé par l'Agence Régionale de Santé**.
  - ▶ **L'étudiant doit être immunisé** contre **l'hépatite B, la diphtérie, le tétanos, la poliomyélite** pour le respect de l'art L.3111-4 du code de la santé publique « Une personne qui, dans un établissement ou organisme public ou privé de prévention de soins ou hébergeant des personnes âgées, exerce une activité professionnelle l'exposant à des risques de contamination doit être **immunisée** contre **l'hépatite B, la diphtérie, le tétanos, la poliomyélite** »
- ▶ **Ne pas attendre l'admission pour prendre contact avec le médecin traitant.**
- ▶ Il est fortement recommandé d'anticiper les **vaccinations** et **sérologies (plusieurs injections, délais entre 2 injections)**.

# Contacts

L'équipe administrative se tient à votre disposition pour toute information sur :

- ▶ Le financement de votre formation,
- ▶ Les aides auxquelles vous pouvez prétendre,
- ▶ Le dossier d'inscription ,
- ▶ Le dossier médical pour votre entrée en IFSI.

**Intégrer notre IFSI, l'équipe vous attend**

**Contacts:** ☎ 01 47 16 95 31

[ifsi.stell@ch-rueil.fr](mailto:ifsi.stell@ch-rueil.fr)

*Se former pour soigner*

